

CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Bachar Saouaf, Raymonde Gomis, Isabelle Sénécal, Halgan Mohamed Wais, Annie Lacasse, Martha Cadieux, Sylvain Gaboriau

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Jean-Philippe Viau

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert, Nathalie Provost

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 5^{ème} séance ordinaire du Comité consultatif des services aux élèves HDAA
2023-2024

du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue le 17 avril 2024,
à 19 heures, sur la plateforme Zoom

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, monsieur Bachar Saouaf, président du CCSEHDAA, ouvre la séance à 19 heures 04. Il remercie les membres pour leur présence.
2. Période de questions du public	Aucun public n'assiste à la séance.
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSEHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de monsieur Sylvain Gaboriau (<u>CSÉHDAA/24-04/01</u>).
4. Adoption du procès-verbal du 20 mars 2024	Le procès-verbal de la séance du CCSEHDAA du 20 mars 2024 est adopté à l'unanimité, tel que présenté sur proposition de madame Isabelle Sénécal (<u>CCSÉHDAA/24-04/02</u>).
<p>5. Consultation</p> <p>5.1. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Critères d'inscription 2025-2026 (retour : 31 mai 2024)</p> <p>5.1.1. Présentation de Madame Nathalie Provost</p>	<p>Madame Nathalie Provost (directrice du Service de l'organisation scolaire et directrice du Service du transport) salue l'assemblée et la remercie pour son accueil. Elle procède à la présentation de la consultation soumise aux membres du CCSEHDAA.</p> <p>En réponse à une question lui ayant été posée, madame la directrice indique que le bienvenue à la maternelle est à géométrie variable dans toutes les écoles. La plupart des écoles le fait au mois de mai. La période d'inscription officielle, la deuxième, se termine au mois de juin. Très peu d'écoles attendent le troisième vendredi de juin pour faire le bienvenue à la maternelle. Il y a trop d'évènement tenus lors du troisième vendredi de juin. Ce qui fait qu'il y a très peu d'écoles qui attendent à la fin du mois de juin pour faire le bienvenue à la maternelle. Souvent les écoles veulent le faire avant. Elles veulent aussi le faire avant pour être en mesure de voir les élèves et déterminer si certains ont des besoins particuliers. Ceci pour s'assurer d'être en mesure de bien</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>accueillir les enfants au mois d'août. Quand on fait cette observation au mois de juin, on est un peu bousculés pour être prêts au mois d'août. Les écoles vont vouloir le faire au mois de mai. Cela a pour conséquence qu'on est obligé de dire à certains parents : « Vous êtes dans notre quartier. Vous allez peut-être venir chez nous mais nous ne sommes pas encore certains. Donc, vous faites le choix de venir au bienvenue mais il n'est pas certain que vous allez venir ». La plupart du temps, les parents disent qu'ils vont quand même y aller puis qu'ils verront. Quand l'élève n'est pas choisi ou qu'il est transféré pour des raisons administratives, cela crée la déception et, chaque année, on doit expliquer aux parents pourquoi leur enfant est venu au bienvenue à la maternelle mais qu'il va finalement aller ailleurs. Madame Provost déclare que l'idée est de faire en sorte qu'il y ait le moins possible de déception chez les enfants. Quand l'élève visitera l'école pour la maternelle, il s'agira de sa bonne école. Le membre demande si, présentement, l'école appelle les parents avant la bienvenue à la maternelle pour leur signaler qu'ils sont contactés pour leur dire que leur enfant va venir dans l'établissement. Madame la directrice répond en prenant l'exemple de l'école au Trésor-du-Boisé. Il s'agit d'une école populaire. Bon an, mal an, on a 40 transferts administratifs à y faire. On n'a pas à annoncer aux élèves lesquels n'iront pas à l'école au Trésor-du-Boisé avant le troisième vendredi du mois de juin. Donc, habituellement l'école au Trésor-du-Boisé va dire à tous les élèves : « On fait notre bienvenue à la maternelle. Vous êtes les bienvenus mais sachez que, parmi tous ceux qui vont venir au bienvenue, 40 ne fréquenteront pas l'école au Trésor-du-Boisé ». C'est difficile de dire à un parent : « Vous venez au bienvenue mais, vous savez, vous ne viendrez peut-être pas dans cette école ». C'est ce que l'on veut éviter avec cette proposition. On veut faire en sorte que l'école, lorsqu'elle invitera les parents, recevra 80 élèves qui seront fort probablement les 80 élèves qui fréquenteront l'école. Le membre demande si le premier venu sera le premier repris. Madame Provost répond qu'on a des périodes d'inscription au CSSMB. La première période se déroule, dans la proposition, du dernier vendredi de janvier au dernier vendredi de février. Tous les élèves qui s'inscrivent dans cette période-là ont une chance égale d'être sélectionnés. On a 80 places et 85 élèves inscrits? On prend ces 85 élèves-là et on a</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>des critères de transferts dans les critères d'inscription. Si l'élève a une fratrie, il a une priorité pour rester à l'école. S'il habite à moins de 300 mètres, il a une priorité. Donc, on prend chacun des 85 élèves et on les analyse individuellement pour déterminer les cinq élèves qui devront fréquenter une autre école. Monsieur le président soutient que cela va donner le temps aux écoles de bien faire leurs sélections. Madame Provost soutient qu'on a toujours un souci de bienveillance pour l'enfant et l'équipe école.</p> <p>Le membre pose une seconde question en lien avec le programmes particulier pour le secondaire. Elle dit avoir compris que l'inscription au programme particulier ou au programme régulier se font présentement aux mêmes dates. Madame Provost répond affirmativement. Le membre dit imaginer que cela dépend de certaines écoles et dit penser qu'il y a des exceptions. Madame Provost répond que nos critères disent actuellement que cela se passe en même temps. Dans la réalité, ce n'est pas ce qui se fait dans plusieurs milieux. Donc, ce qu'on souhaite c'est d'arrêter de propager l'information que c'est la même période. Ce n'est pas ce qui se passe. On essaye de le faire mais on voit que cela ne fonctionne pas pour plusieurs raisons. Au lieu de dire que c'est la même période que celle pour les programmes réguliers, on viendrait changer la phrase pour dire que les dates peuvent varier et que ce sont les écoles qui vont les annoncer. Un parent qui voudra que son enfant s'inscrive dans un programme particulier s'informerait auprès de l'école. Madame Provost ajoute que c'est vraiment temporaire car on veut uniformiser les façons de faire au CSSMB au niveau des projets particuliers suite à la demande ministérielle de bonifier l'offre qui est faite. En attendant qu'on statue, qu'on fasse les consultations nécessaires et qu'on arrive vraiment avec quelque chose de réfléchi et de facilement applicable, soit on laissait cela tel quel en se disant « on va attendre d'avoir notre produit fini » ou on se disait « non, on arrête de dire n'importe quoi et on met une phrase de transition ». On sait que ce n'est pas parfait mais on mettra la vraie phrase quand on aura notre guide qui va vraiment orienter.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Le membre demande si l'inscription à un programme particulier est propre à chaque école. Madame la directrice répond affirmativement. Madame Provost indique que les écoles secondaires font présentement de la publicité dans les écoles nourricières. Les écoles primaires sont rattachées à des écoles secondaires. Donc l'école secondaire va faire de la publicité dans les écoles primaires qui sont rattachées à elle. Les programmes particuliers sont d'abord et avant tout destinés aux élèves de cette école secondaire. Madame Provost déclare qu'on est loin d'être parfaits dans notre façon de faire. On se corrige. C'est le premier pas avant d'être vraiment parfait. Madame Provost dit espérer que cela soit le cas dès l'année 2026.</p> <p>Un membre indique être en choix d'école pour l'école Cavalier-De-LaSalle. Il mentionne que sa fille aurait voulu suivre le programme Sport-études à la nouvelle école secondaire LaSalle mais que tous les programmes n'y sont pas offerts. Madame Provost souligne qu'il s'agit d'une toute petite école. Le membre relate être en choix d'école à l'école Cavalier-De-LaSalle en raison d'un problème lié à la carte d'autobus. Sa fille était en PEI. Il ajoute qu'il paie la carte d'autobus de sa fille. Il déclare ne pas être d'accord. Il soutient ne jamais avoir fait de choix d'école parce que sa fille est entrée dans le programme PEI, il y a longtemps. Il demande si sa fille est vraiment en choix d'école car il est vraiment à la limite (sur la ligne). Madame Provost répond qu'un choix d'école se produit lorsqu'un élève ne fréquente pas son école de quartier et que le CSS ne le force pas à ne pas fréquenter son école de quartier. C'est un choix d'école quand un élève choisit le PEI et choisit d'aller à l'école Cavalier-De-LaSalle. Madame la directrice dit comprendre qu'il n'y a pas le même programme à la nouvelle école secondaire LaSalle, mais il y a d'autres programmes. Contrairement aux élèves HDAA qui sont en classes spéciales, plusieurs écoles de quartier n'offrent pas le service dont un enfant a besoin. À ce moment-là, c'est l'organisation qui va transférer un élève ailleurs. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un choix et l'élève est soit transporté, soit il a droit à l'aide au transport, qui est la carte OPUS depuis cette année. Le membre demande à madame Provost si elle est en train de dire qu'il devrait enlever son enfant du PEI et l'envoyer au secondaire 4 dans la nouvelle école secondaire LaSalle. Madame la directrice répond que le</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>membre devra faire cela s’il désire la passe d’autobus. Si le membre veut que sa fille reste au PEI, parce qu’il s’agit d’un programme particulier, les règles sont présentement telles quelles. Madame Provost soutient qu’on est en train de revoir toute l’organisation des projets particuliers. Elle ajoute qu’il s’agit d’un grand chantier. Il faut comprendre que le programme de carte OPUS coûte plus de deux millions à l’organisation. Si le CSSMB prenait la décision d’offrir du transport ou la passe OPUS à tous les élèves des programmes particuliers, il faudrait calculer les coûts supplémentaires. Elle indique ne pas pouvoir répondre affirmativement ou négativement. Il s’agit d’un grand chantier. Plusieurs services collaborent pour arriver à une proposition qui va essayer de répondre au plus grand nombre de besoins possibles. Elle ajoute qu’elle est obligée de dire, aujourd’hui, que les critères font en sorte qu’il faut que l’enfant du membre aille à son école de quartier, et qu’il réside à plus de 2.6 kilomètres, s’il veut la passe d’autobus. Le membre mentionne que l’école Cavelier-De-LaSalle était la seule école de quartier avant l’ouverture de la nouvelle école secondaire LaSalle. Madame la directrice le confirme. Le membre explique que les parents se sont retrouvés dans un quiproquo. C’était déjà leur école de quartier. Il ajoute que les enfants sont tombés en choix d’école mais que cela a toujours été leur école de quartier. Les enfants étaient déjà dans des programmes particuliers dans l’école de quartier quand on a fait les bassins. Il déclare qu’il y a eu beaucoup de grincements de dents.</p> <p>Un membre demande à madame Provost si elle ne trouve pas un peu drastique de passer de 15 à 5 jours pour l’annulation d’un choix d’école. Il mentionne que cela devrait être correct pour la plupart des parents mais que cela pourrait être un facteur de stress supplémentaire pour d’autres parents dans certaines situations. Monsieur le président mentionne qu’il aurait proposé 7 jours pour donner une fin de semaine. Madame Provost mentionne qu’on aurait effectivement pu préciser « 5 jours ouvrables » dans le document. Madame la directrice répond au membre qu’on suppose qu’un parent fait un choix d’école parce qu’il veut vraiment l’école qu’il demande. Il devrait donc être vraiment heureux d’y aller. On se retrouve, par contre, avec des parents qui font un choix un peu plus précipité, ou sur un coup de cœur, et qui reviennent sur leur décision quinze</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>5.1.2. Résolution</p>	<p>jours plus tard. Ils occasionnent de la déception auprès des élèves qui sont en attente d'une école. Quand ils reviennent, on ne peut pas donner leur place à quelqu'un d'autre. Il faut attendre la période de quinze jours pour annoncer à un autre heureux élu qu'il pourra aller là. Compte-tenu qu'on fait une demande de choix d'école et compte-tenu que de quitter une école libère une place, on prend le pari qu'en 5 jours les gens seront heureux, ne reviendront pas sur leur décision et que cela nous va nous permettre de répondre au plus grand nombre. Un parent à qui on refuse son choix d'école va souvent appeler plusieurs fois pour demander si une place ne s'est pas libérée. Madame la directrice assure bien le comprendre. Elle déclare que c'est la raison pour laquelle elle prend le temps de consulter le CCSEHDAA. Elle invite les membres du CCSEHDAA à signifier tout inconfort dans leur résolution. Si les membres considèrent que de passer de 15 à 5 jours est trop drastique, elle les encourage à peut-être trouver un juste milieu. Madame Provost mentionne expliquer le raisonnement en arrière de cette proposition de modification mais qu'elle tient toujours compte de l'opinion des membres. Il est important d'entendre ce que vivent les parents au quotidien.</p> <p>Monsieur le président évoque la partie « Documents requis » qui a été retirée des modalités d'inscription. Il demande pourquoi cela a été mis dans l'admission. Il demande pourquoi on ne l'a pas plutôt gardé dans l'inscription. Madame la directrice explique qu'au niveau du vocabulaire administratif, l'admission c'est l'acte d'ouvrir un dossier au CSSMB. L'inscription, c'est l'acte de placer un élève dans une école. On avait mis les preuves demandées dans les deux documents. Cela a pour conséquence qu'on doit procéder à une consultation pour les deux documents si un détail vient à changer. Le CSSMB a décidé de le retirer des critères d'inscription pour ne consulter dorénavant qu'une seule fois dans un tel cas.</p> <p>Les membres du CCSEHDAA se penchent sur la consultation leur étant soumise.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p><u>(CCSÉHDAA/24-04/03)</u></p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution #CA23/24-03-056 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 26 mars 2024, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le directeur de l'école participe à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite, des politiques et des règlements du centre de services scolaire;</p> <p>ATTENDU QU'aux fins d'application de l'article 96.25, l'article 183 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le centre de services scolaire doit instituer, sous la direction du directeur général, un comité consultatif de gestion au sein duquel siègent les directeurs d'école, les directeurs de centre de formation professionnelle, les directeurs de centre d'éducation des adultes et des membres du personnel cadre du centre de services scolaire;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique édicte que « le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles visées à l'article 239 »;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le Centre de services scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 244 de la Loi sur l'instruction publique édicte que « Les fonctions et pouvoirs prévus aux articles 233 à 240 sont exercés après consultation des enseignants »;</p> <p>ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2025-2026 par rapport à ceux de 2024-2025 afin d'en faciliter la lecture et l'application;</p> <p>ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>ATTENDU la recommandation de la direction du Service de l'organisation scolaire et du Transport scolaire ainsi que de la Direction générale;</p> <p>ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;</p> <p>ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 27 mars au 31 mai 2024;</p> <p>ATTENDU QUE le CCSEHDAA est répondant à ladite demande de consultation;</p> <p>ATTENDU QUE les membres du CCSEHDAA ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs propres commentaires et recommandations;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Sénécal et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CCSEHDAA d'adopter le projet de critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys 2025-2026 soumis par le Service de l'organisation scolaire avec les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QUE le formulaire de choix d'école soit communiqué au service concerné du CSSMB (section 5.1., point b : « choix d'école par le parent »); • QUE le parent ait six jours ouvrables suite à la confirmation du CSSMB de son choix d'école, pour l'annuler (section 5.1., point f); • QUE l'information des six jours ouvrables soit donnée dans la fiche d'inscription ainsi que dans la confirmation du CSSMB faite aux parents. <p>(Proposé par madame Isabelle Sénécal - Proposition adoptée à l'unanimité)</p>
<p>6. Intervention de madame Levert</p> <p>6.1. Protocole d'intégration des élèves HDAA en classe régulière</p>	<p>Madame Levert procède à la présentation du protocole d'intégration des élèves HDAA en classe régulière. Le document ayant illustré cette présentation est disponible sur la page Teams du CCSEHDAA.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Monsieur le président demande comment il est décidé d'avoir des classes spécialisées avec des classes ordinaires, par exemple. Il demande si c'est l'école qui s'en occupe ou le CSSMB. Madame la directrice adjointe répond que c'est souvent l'école elle-même et souvent ce sont des initiatives de l'équipe école. Dans l'intégration, au sens large, ce sont souvent des initiatives entre enseignants. Pour avoir organisé beaucoup d'activités école, madame Levert relate qu'on va souvent forcer un peu cette intégration. On va s'organiser, par exemple, lors de l'heure du dîner pour jumeler les groupes ensemble. Cela peut se faire suite à une initiative dans l'organisation des comités, à l'initiative des enseignants, comme cela peut se faire avec le mois de la différence ou le mois de la déficience. Ça peut être au quotidien. Madame Levert relate avoir eu une spécialiste en éducation physique qui disait préférer enseigner aux classes adaptées en même temps qu'aux classes régulières. Elle voyait la plus-value. C'était un choix. Il n'y avait pas juste un enseignant car il devait y en avoir deux en raison des deux groupes. C'est le choix d'enseignement en équipe qu'ils faisaient pour plus d'élèves. Cela ne se fait pas toujours mais c'est quelque chose qui peut se faire. Madame Levert soutient que ce n'est pas toujours gagnant non plus.</p> <p>Un membre demande si on a déjà des résultats par rapport à l'efficacité des différentes procédures d'intégration ayant été mises en place. Madame Levert répond qu'il serait difficile de tirer des généralités. Cela tient sur des têtes d'élèves, sur des groupes et différents contextes. On ne pourrait pas tirer de généralités. Madame Levert mentionne qu'on vise, en accueil, à ce que tous les élèves intègrent éventuellement le régulier. Généralement, on y arrive en l'espace de deux ans. Il reste quand même des cas d'élèves qui, par exemple, ont parfois eu des sous-scolarisation. Des élèves qui vont arriver à huit ans à l'école sans avoir été scolarisés. Il est certain qu'on n'aura pas rattrapé les années qu'ils ont manquées lorsqu'ils arriveront à dix ans. Il y a des élèves qui ont été sous-stimulés, tout dépendamment de leurs parcours. C'est pour cette raison qu'il serait difficile de tirer des généralités. Il pourrait arriver qu'il y ait un classement d'élèves, qu'on reste plus longtemps en accueil. Madame Levert soutient pouvoir dire qu'il y a des élèves,</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>selon le taux de difficulté, qui ont des gros taux de réussite d'intégration. On sait, par exemple, que le trouble langagier des élèves peut s'accroître ou diminuer avec l'âge. Madame la directrice adjointe soutient qu'on peut voir que les difficultés langagières de beaucoup d'élèves qui sont en classes communication et en classe langage se résorbent et qu'ils finissent par intégrer. Particulièrement dans les classes communication. Madame Isabelle Girard mentionne qu'on n'a pas vraiment de données palpables. Dans ses trois classes de déficients intellectuels, depuis deux ans, on voit l'impact au niveau humain, au niveau de l'ouverture, du changement et de la culture école mais on n'a pas tant de données que cela. Elle dit penser que les résultats doivent être différents d'une école à l'autre. Madame Girard dit penser que la direction a un rôle important dans l'implication de l'intégration ou de l'inclusion. Elle ajoute que la sensibilisation de tous les élèves de l'école par rapport à la différence, à l'intégration et à l'inclusion est très importante. Elle est importante auprès des autres élèves aussi. On le fait à son établissement et on voit que c'est porteur. Madame Levert évoque d'autres activités pour sensibiliser aux différences (<u>ex</u>: témoignages d'élèves à l'intercom). Elle soutient qu'il y a plusieurs façons de sensibiliser. En général, la plupart des gens sont très ouverts à l'intégration.</p> <p>Un membre évoque les cours d'éducation physique, essentiellement avec les classes spécialisées. Il souligne que son enfant est en classe spécialisée depuis plusieurs années, au secondaire. Le membre mentionne que son fils lui raconte qu'il y a un fort désintérêt de la part des élèves vis-à-vis de ce qui est proposé en éducation physique. Il ajoute que la proposition d'éducation physique ne lui semble pas à la hauteur de ce qu'on peut voir au régulier. Il soutient que l'éducation physique est un cours qui permet aux élèves de sortir leur tête de l'apprentissage basique, de se défouler, de se faire valoir et de connecter avec ses pairs. Il trouve qu'il y a un manque à ce niveau. Il dit trouver que le temps alloué à l'éducation physique est assez faible. Le membre ajoute qu'il semble que personne n'ait apporté son maillot de bain, qu'il n'y aura pas de piscine pour cette raison et que tout le monde semble trouver cela normal. Madame la directrice adjointe indique</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>ne pas connaître tout le contexte de la situation. Elle dit penser que la meilleure option serait de contacter l’enseignant pour lui expliquer ce que souhaiterait son fils. Des fois, on a des enjeux d’adolescence aussi. Mettre un maillot de bain, ce n’est pas tout le monde qui aime cela non plus. Il y a plusieurs facteurs. Madame Levert invite le membre à contacter l’enseignant pour lui expliquer comment son fils perçoit cette situation.</p> <p>Le membre dit avoir l’impression qu’il y a un manque de volonté de s’investir de la part des élèves dans leurs études. Il demande si une réflexion est menée au niveau de ce qui pourrait être fait en termes de renforcement d’équipe pour renforcer ou initier un certain sentiment d’appartenance à la classe et pour lutter contre le désintérêt à l’école et le manque d’enthousiasme. Madame répond affirmativement. Elle mentionne ne pas pouvoir parler pour toutes les écoles secondaires. Il y a des programmes SCP dans les écoles secondaires qui valorisent les bons coups et qui encouragent. Il y a beaucoup de programmes au secondaire. Madame Levert indique qu’elle pourrait offrir une présentation sur ce qui existe au secondaire. Elle ajoute que le parascolaire est un des moyens de valorisation d’implication de la part des élèves où on essaye d’aller les chercher. Les programmes visent aussi à inclure les élèves. Madame Levert souligne que l’adolescence reste un moment où on se cherche. Il y a différents jeunes et différents intérêts. Elle indique que ce sujet pourrait faire l’objet d’une présentation l’année prochaine.</p>
<p>Pause</p>	<p>Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 20 heures 52 – Retour de la pause à 21 heures.</p>
<p>7. Mot des sous-comités</p> <p>7.1 Sous-comité : mise à jour du guide à l’intention des parents d’élèves HDAA</p>	<p>Monsieur le président indique que les membres du sous-comité se rencontreront à quelques reprises dans les prochaines semaines.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
7.2 Sous-comité : Concours	Madame Girard indique que huit projets ont été soumis à ce jour. Elle souligne que les tâches avaient déjà été partagées entre les membres du sous-comité. Elle ajoute qu'elle va les contacter afin d'organiser la rencontre du 7 mai prochain. Elle indique qu'elle discutera avec madame Levert au sujet des invitations. Madame Levert souligne qu'on arrivait plus tôt à cette rencontre lors des années passées. L'année dernière, le cocktail a débuté à 18 heures 30 alors que la séance du CCSEHDAA débutait à 19 heures 30. Le local 115-116 sera réservé pour 18 heures afin de pouvoir préparer la salle.
8. Rapports et informations diverses 8.1 Correspondance 8.2. Activités de la présidence 8.3. Échos du conseil d'administration du CSSMB 8.4. Comité de parents	<p>Monsieur le président n'a aucune correspondance particulière à signaler hormis une situation ayant été réglée par madame Levert avec une direction d'établissement qui pensait que le CCSEHDAA était composé d'un membre de chaque CE.</p> <p>Monsieur le président évoque le Forum de la FCPQ du 21 mars dernier. Les comités EHDAA étaient regroupés. Des échanges ont été tenus afin de faire ressortir les points importants sur lesquels la FCPQ aura à se focaliser. Monsieur Saouaf indique avoir effectué un petit suivi au niveau des absences fréquentes aux séances du CCSEHDAA. Il souligne qu'un parent lui a mentionné qu'elle ne pouvait plus se joindre aux rencontres du comité. Elle dit ne pas penser qu'elle ait envoyé sa démission écrite à ce jour et qu'on pourra lui écrire à ce sujet ultérieurement.</p> <p>Un membre ayant assisté à la dernière séance du CA indique que le lancement des consultations relatives aux critères d'inscription 2025-2026 furent adoptées. Ce fut une rencontre calme sans décision majeure.</p> <p>Le Comité de parents tiendra sa séance le 18 avril prochain, soit le lendemain de la séance du CCSEHDAA. Madame Raymonde Gomis mentionne qu'il fut question du 50^{ème} anniversaire de la FCPQ lors de la dernière séance du CP . Elle signale que les conférences ont été bien accueillies. Elle ajoute que monsieur Dominic Haché présentera une conférence traitant du passage du</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>8.5. Retour sur le 49^{ème} congrès annuel en ligne de l'Institut TA</p> <p>8.6. FCPQ</p> <p>8.6.1. Retour sur le forum de la FCPQ pour les parents membres des CCSEHDAA</p>	<p>primaire vers le secondaire, le 5 juin prochain. Madame Gomis ajoute qu'une conférence intitulée « Le stress sans détresse » sera d'abord offert, le 8 mai prochain. Elle mentionne que les membres du CCSEHDAA seront invités.</p> <p>Madame Levert indique qu'il était demandé aux parents, par les années passées, de ramener de l'information des congrès et colloques auxquels ils assistaient. Madame Rochette souligne que seuls quelques membres participaient au congrès de l'ITA par le passé mais que tous les parents du CP et du CCSEHDAA ont eu l'occasion d'y assister cette année grâce à l'entente obtenue par le CP. Elle ajoute que la rediffusion est encore disponible étant donné qu'elle était valide pour trente jours. Un membre soutient qu'il est vrai que le congrès de l'Institut TA s'adresse davantage aux professionnels mais il dit trouver que l'approche était plus globale par les années passées et qu'elle permettait aux parents de créer une harmonie entre ce que fait l'enseignant et ce que font les parents. Il trouve que cela manquait cette année. Un membre indique avoir visionné quelques conférences. Il soutient avoir beaucoup aimé ce qu'il a vu. Il dit avoir l'intention d'en profiter jusqu'au 30 avril. Il ajoute que le choix de conférences est énorme. Il estime l'expérience très positive et estime que le fait de pouvoir assister aux conférences pendant 30 jours est un excellent bonus. Madame Rochette souligne qu'il est aussi intéressant d'aller voir les conférences présentées en anglais. Elle ajoute qu'il y en a quand même plusieurs et qu'elles sont différentes parce que la façon de penser des francophones diffère de la façon de penser des anglophones. Monsieur le président indique avoir aimé qu'on traite de l'environnement numérique. Des conférences ont été présentées sur comment utiliser cette technologie et mieux la gérer.</p> <p>Madame Rochette mentionne que le prochain Forum se tiendra après la prochaine séance du CCSEHDAA.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>8.7. Conférence traitant du passage du primaire au secondaire</p>	<p>Madame Raymonde Gomis évoque la conférence que présentera le CP, le 8 mai prochain et dont il fut précédemment question. Elle annonce avoir proposé au CP de voir auprès du Service des ressources éducatives quelles sont les conférences qu’il pourrait présenter. Elle indique que cela fait deux ans que le CP n’a pas de coordonnatrice des conférences et qu’elle en prend la relève. Elle indique s’être assurée à ce que la conférence traitant du plan d’intervention soit bien présentée au début de la prochaine année scolaire pour éviter qu’une situation semblable à celle vécue lors des deux dernières années ne vienne à nouveau retarder tout le processus. Madame Levert indique que d’autres conférences pourraient être présentées par le SRÉ. Il y a plusieurs choses faites à l’interne qu’on pourrait donner. Elle invite le CP à ne pas hésiter à la contacter car elle pourrait soumettre plusieurs propositions qui pourraient plaire aux parents. Elle donne l’exemple du sujet de la santé mentale chez les jeunes qui pourrait être élargi pour intéresser plus de parents. Madame Rochette soutient que l’exécutif du CP a parlé de créer une liste des conférences conjointes avec le CSSMB qui pourraient être données années après années. Elle ajoute que cela serait fixé et que le CP n’aurait plus à constamment en faire la demande. Monsieur le président précise que la conférence traitant du plan d’intervention serait programmée pour chaque début d’année scolaire étant donné qu’on sait qu’elle suscite de l’intérêt tous les ans. Madame Gomis invite madame Levert à lui faire parvenir une liste des conférences pouvant être présentées afin qu’elle la communique au CP. Madame Rochette indique que le CP peut programmer des conférences pour les mois de septembre et octobre si celles-ci ne coûtent rien. Elle ajoute qu’une résolution peut être faite en juin. Madame Levert mentionne qu’il existe aussi des conférences payantes. Il faut faire attention de ne pas entrer en conflit ou de présenter trop de conférences au même moment. Elle ajoute que l’intention c’est aussi de répondre aux besoins. Elle peut proposer mais elle aimerait aussi entendre quels sont les besoins. Elle suggère que le CP se trouve un moment pour recueillir des besoins. Il serait ensuite plus facile de revenir avec des propositions. Madame Rochette indique qu’il est rare que des conférences soient présentées l’automne par des conférenciers externes étant donné que le CP n’est formé qu’à la fin du mois</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
8.8. Parole aux membres	<p>d'octobre. Elle soutient que la conférence sur le plan d'intervention devrait être donné tous les ans. Elle ajoute que la conférence traitant du passage du primaire au secondaire devrait être présentée en automne parce qu'il y a souvent beaucoup d'écoles qui font la promotion déjà à partir de la 5^{ème} année. Madame Rochette mentionne qu'une conférence pourrait être présentée en septembre, une autre en octobre et une troisième en novembre. Monsieur Saouaf déclare qu'il serait important que les sujets soient prédéfinies. Il mentionne en exemple, la présentation de la conférence traitant du plan d'intervention en octobre et celle traitant du passage du primaire au secondaire trois semaines plus tard. Tel que mentionné au point 8.4., monsieur Haché présentera une conférence sur le passage du primaire au secondaire, le 5 juin 2024.</p> <p>Monsieur le président évoque les cours de rattrapage et le tutorat ayant été mentionné par le gouvernement. Il relate qu'on lui a mentionné que ce sont les enseignants qui choisissent le niveau de support qu'ils veulent donner. Il demande si on va chercher ce dont on a besoin selon les élèves ayant été identifiés pour ensuite amener la ressource capable de donner ce niveau scolaire de tutorat. Madame Levert répond qu'il a fallu, dans un premier temps, qu'ils sollicitent les membres du personnel dans les écoles pour savoir qui voulait le faire. Après, de l'autre côté, il a fallu qu'ils regardent quels élèves cibler et prioriser. Les élèves pour qui il est important de prévoir ce rattrapage. Ensuite, il y a eu une organisation en fonction de tout cela. Il se peut qu'il y ait parfois eu des enseignants et il se peut qu'il y ait des gens de l'externe. Il y a eu beaucoup de façons d'organiser. On parle de cela dans les classes, sur les heures de dîner, en dehors des classes, à la relâche, etc. Il y a différentes choses et ce n'est pas terminé. Cela se poursuit dans la majorité des écoles. Monsieur Saouaf demande s'il existe une mécanique pour que les écoles communiquent leurs besoins de ressources afin de voir s'il y a des enseignants, ou membres du personnel, disponibles afin d'aider les écoles qui n'en ont pas. Madame la directrice adjointe répond que la mécanique s'est faite entre eux. Il y a eu des enseignants retraités, des orthopédagogues, etc. Il y a eu beaucoup de façons de faire mais la mécanique était organisée à l'intérieur des écoles. Il y a eu une mécanique de reddition de comptes aussi avec le ministère. Il</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	y a eu une première collecte d'informations. Chaque école devait rendre compte au ministère de ce qui s'était passé. Madame Girard indique qu'on répondait aux besoins entre collègues. Par exemple, si on avait des orthopédagogues ou si on voulait faire du tutorat. Il lui est aussi arrivé de contacter le Service des ressources humaines et on lui a référé des retraités.
9. Varia	Aucun point n'a été traité en Varia.
10. Levée de la séance	La séance du CCSEHDAA du 17 avril 2024 est levée à 21 heures 30. La prochaine rencontre se tiendra, le 7 mai 2024.

P.V. du 17 AVRIL 2024 - CCSEHDAA

Monsieur Bachar Saouaf,
Président 2023-2024 du CCSEHDAA

Madame Anne-Lyse Levert
Directrice adjointe (SRÉ – Organisation scolaire)

Monsieur Rudi Maghuin,
Secrétaire aux minutes

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>